Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Les ONG et le déséquilibre planétaire

Par Julien Teil
Mondialisation.ca, 24 octobre 2011
24 octobre 2011

Région : Moyen-Orient et Afrique du Nord
Thème: Guerre USA OTAN
Analyses: LE MAGHREB



La question de la guerre en Libye, et plus généralement des guerres dites “humanitaires” est centrale dans notre époque moderne. A la fin de la seconde guerre mondiale, l’organisation des Nations Unies a été fondée avec l’idée qu’elle pouvait garantir la paix internationale. Cette idée, juste sur le plan théorique, se révèle nettement plus bancale dans la réalité car au delà d’ignorer l’importance d’un monde équilibré, elle renforce la supériorité des puissances via le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Avec la fin de la Guerre Froide, le bloc représenté par les États-Unis et leurs alliés a tout d’abord pensé que son hégémonie serait garantie pour le siècle à venir. Mais très vite, l’émergence de puissances telles que la Chine ou l’Inde a manifestement été perçu comme un obstacle majeur. Dés lors, la paix internationale ne peut être assurée que si cette notion d’équilibre des puissances est absorbée par la structure des Nations-Unies Pourtant, rien de cela n’arrive, et ceci pour plusieurs raisons :

Tout d’abord, le conseil de sécurité des Nations Unies demeure un système hermétique et profondément inégalitaire. Deuxièmement, et cela est nettement plus méconnu, le système d’accréditation des ONG (organisations non gouvernementales) permet aux mêmes puissances dominatrices de pousser leurs idées au sein d’une organisation des Nations Unies pourtant sensée ne reconnaître que la stricte expression des souverainetés nationales.



La Guerre en Libye et les droits du plus fort.

La Guerre en Libye peut donc apparaître comme le point d'orgue de cette logique irréaliste car elle a, pour se justifier, usé de tous les artifices possibles et imaginables. Mais surtout, elle a démontré de façon quasi-définitive que l'organisation des Nations Unies était bien un instrument de domination des États-Unis et de leurs alliés. Sa crédibilité, déjà précaire depuis au moins la chute du monde soviétique, est désormais sévèrement remise en cause par des puissances comme la Chine et la Russie qui n'entendent plus se soumettre au bon-vouloir de l'Europe et des États-Unis comme ils l'ont fait remarquer par leur récent véto contre la résolution à l'encontre de la Syrie.



Comme le montre notre entretien avec le Dr Sliman Bouchuiguir (depuis nommé ambassadeur de Libye en Suisse), les allégations à l'origine des actions entreprises contre la Jamahiriya arabe libyenne sont invérifiables et il n'existe aucune preuve allant dans le sens de ces allégations. Pourtant, via le système d'accréditation des ONG au Conseil des droits de l'Homme, la Ligue Libyenne des Droits de l'Homme, la National Endowment for Democracy (qui n'est pas une ONG) et U.N Watch, sont parvenues avec l'appui des médias à faire de ces allégations des vérités admises. En admettant que les ONG disent la vérité, et donc que le Dr Sliman Bouchuiguir disait vrai sur la "Stratégie de terre brûlée" du Colonel Kadhafi, comment expliquer qu'il n'y ait pas eu d'enquête ? Les ONG sont elles vouées à être à la fois juge et partie ?

Notre point de vue est donc le suivant : Les ONG peuvent se révéler être un outil de domination diplomatique tout en bénéficiant d'une image prétendument neutre. Bien sur, l'idéologie des "droits de l'homme" renforce le soi-disant bien fondé de ces organisations et tétanise tout débat critique quant aux objectifs réels derrière cette idéologie. Le système de domination qui entend user des Nations Unies afin d'assurer sa survie utilise donc à la fois le Conseil de Sécurité et les ONG accréditées au département économique et social des Nations Unies. Ces deux stratégies ne peuvent être, au moins dans le cas de la guerre en Libye, être dissociées.

Cela fait déjà plusieurs années que nous dénonçons les pratiques d'influence des ONG et il semble que ceci se vérifie. Nous avons également attiré à plusieurs reprises l'attention de nos lecteurs sur certaines volontés d'institutionnaliser et de codifier le rôle des ONG dans la politique internationale. Il existe là encore un risque majeur. Car dés le moment où les Nations Unies deviennent un outil de domination des puissants, alors son organisation ne peut être pensée que pour maintenir cette hégémonie : soit garantir qu'elle demeure entre

les mains de ceux qui souhaitent l'orienter dans le sens de leurs intérêts. C'est exactement ce à quoi nous avons assisté lors des débats sur la question de la Responsabilité de Protéger (R2P). Perçue comme une logique des puissants par les pays émergents, elle a été encensée par les ONG, validant ainsi la marche en avant pour la codification du droit d'ingérence.

Or, dans le contexte d'un affrontement entre l'Occident et les puissances émergentes (BRICS en premier lieu), l'installation d'un monde multipolaire est inévitable tout comme la coopération entre les Nations au sein d'une organisation sensée limiter les risques de guerre. Le jusqu'au boutisme des États-Unis et de ceux qui ont choisis d'être leurs alliés risque donc de provoquer une escalade belliciste. De plus, leur régression économique est inévitable tant qu'ils limitent leur coopération avec les puissances dont ils ne souhaitent pas l'émergence. Sécuriser les approvisionnements en énergie par des actions militaires, ce qui a par ailleurs pour conséquence le reniement du droit inaliénable des peuples à disposer de leurs propres choix, risque vite d'être perçu -si ce n'est pas déjà le cas- comme l'expression d'un impérialisme sans fin.

Julien Teil

Guerre Humanitaire en Libye : Il n'y a pas de preuve ! (Vidéo)

– par Julien Teil – 2011-10-16
http://laguerrehumanitaire-lefilm.tumblr.com/
www.laguerrehumanitaire.fr

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Julien Teil, Mondialisation.ca, 2011

Articles Par : Julien Teil

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca